



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

rythmes scolaires

Question écrite n° 15406

Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les conséquences de la mise en place du projet de suppression des cours le samedi matin, d'abord dans les classes primaires. En effet les parents qui travaillent encore le samedi matin - et ils sont encore assez nombreux - auront des difficultés à faire garder leurs enfants pendant cette demi-journée, à l'école ou hors de l'école, si des aménagements ne sont pas prévus ou des structures spécialement créées pour les accueillir et les occuper. Il lui demande quelles mesures précises sont envisagées pour répondre à cette situation.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale a décidé que la suppression des cours le samedi matin sera effective dans le premier degré à la rentrée 2008. Cette suppression vise à faire de la fin de semaine le « temps de la famille », laissant aux enfants deux jours pleins de repos hebdomadaire correspondant souvent à ceux de leurs parents. Lorsque ceux-ci sont séparés, le partage équitable du temps consacré à chacun d'eux lors des week-ends sera facilité. Cette mesure va permettre aussi de lutter contre l'échec scolaire. Le ministre de l'éducation nationale a en effet décidé de consacrer les deux heures libérées aux 15 % des élèves en grande difficulté. Dès la rentrée 2008, la nouvelle organisation du temps scolaire s'articulera soit autour de la semaine de quatre jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi), soit en tenant compte des situations locales, sur quatre jours et demi avec des journées plus courtes en organisant, le cas échéant, des cours le mercredi matin.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15406

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 2008, page 682

Réponse publiée le : 4 mars 2008, page 1853